

En l'An des civils intitulé: Du mariage, pour femme
 au futur époux et à la future épouse s'ils veulent en
 prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux
 ayant répondu séparément et affirmativement déclaré
 au nom de la loi que Henri Louis Léon et la
 Domicelle Marie Marie Augustine Lellies sont unis par
 le mariage. Et qui nous avons vu en présence
 de Amédée Ponsard, gardien, âgé de quarante ans,
 Domicilié à Meyzieux, beau frère de l'époux, de
 Auguste Hébert, journalier, âgé de trente-trois ans,
 Domicilié à Cortault, ami de l'époux de Louis
 Paulant, journalier, âgé de quarante ans, Domicilié à
 Cortault, oncle de l'époux et de Raymond Claude
 journalier, âgé de quarante-trois ans, Domicilié à
 Mieux Effry, oncle de l'époux. Et ont les parties
 contractantes, comparants et témoins signés ainsi qu'il
 précède après lecture excepté la mère de l'époux,
 qui a déclaré ne savoir signer de ce mariage.

Leur Henri Lellies, Rece
 Lière et Vendôme
 Charles Robert Savoirie
 La Roche

Et un seul et unique, le quatorze jour
 Du mois de mars, à dix heures du matin, au la main
 et précédant leur Louis Auguste Lellies, adju
 dément par délégation spéciale de Monsieur le
 Procureur Général de l'Etat civil de la com
 mune de Mieux Effry, canton de Mayenne, arrondissement
 de Mayenne, Département du Sarthe, ont comparu
 publiquement Louis Auguste Jules Lecouteur, cul
 tivateur, âgé de trente-trois ans, Domicilié à Mieux Effry, et
 Marie qui est venue des registres de cette commune, par
 mariage de Hubert Joseph Lecouteur, cultivateur, âgé
 de trente-trois ans, Domicilié à Mieux Effry,
 ici présents et consentants, et de Jean Virginie Lellies,
 Domicilié à Mieux Effry, le Doyen de Cortault et
 huit autres témoins, dont le détail est

13
 Lecouteur
 Louis Auguste Jules
 et
 Bonningue
 Marie Louise Rosalie
 Virginie - Corticalan



regulier de cette commune, d'autre part; Et Marie Louise
 Rosalie Bonningue, sans profession, domiciliée à Mieux Effry, née à l'âge de
 vingt-cinq ans, Domiciliée à Mieux Effry, qui a été le
 septième sur huit cent soixante-quinze, ainsi qu'il
 résulte de son acte de naissance qui nous a été représenté
 fille majeure de Louis Bonningue, cultivateur, âgé de
 soixante ans, et de Rosalie Bigant, cultivateuse, âgée
 de cinquante-sept ans, Domiciliés en cette commune, ici pré
 sents et consentants, d'autre part; Lesquels nous ont
 déclaré de pouvoir à la célébration de leur mariage et
 dont les publications ont été faites devant la porte de
 la maison commune de Mieux Effry, savoir: la première
 à dimanche trois février mil neuf cent un, heure de midi
 et la seconde le dimanche suivant, dix jours sans aucun
 et même heure. Sur notre interpellation la future épouse
 le jour du futur époux et le jour et lieu de la future
 épouse nous ont déclaré que leur contrat de mariage
 a été signé le vingt-trois février mil neuf cent
 un par Mieux Lellies, notaire à la résidence de
 Mayenne, canton d'Idre, arrondissement de Mayenne.
 Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été
 signifiée, nous avons fait à la requête du futur époux,
 lecture faite tant de l'acte représenté que d'aucun au
 tre au présent jour et de ce jour par la partie et par leur,
 de ce jour inscrits sur les registres de cette commune, quatre
 chapitres sur dix de l'acte civil intitulé: du mariage,
 aucun demandeur au futur époux et à la future épouse,
 s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Cha
 cun d'eux ayant répondu séparément et affirmativa
 ment déclaré au nom de la loi que Louis Auguste Jules
 Lecouteur et la Domicelle Marie Louise Rosalie Bonningue
 sont unis par le mariage. Et qui nous avons
 vu en présence de Amédée Ponsard, gardien, cultivateur,
 âgé de quarante ans, Domicilié à Mieux Effry,
 beau frère de l'époux, de Constant Lecouteur, cultivateur,
 âgé de quarante ans, Domicilié à Mieux Effry, frère de
 l'époux, de Louis Bonningue, cultivateur, âgé de vingt
 sept ans, Domicilié à Meyzieux, frère de l'époux et de
 Louis Bigant, cultivateur, âgé de cinquante

